

COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'APACIB
LE 1^{er} février 2001

L'assemblée générale de L'APACIB s'est tenue le jeudi 1^{er} février 2001 dans l'amphithéâtre du CRNA Ouest. L'assemblée était dirigée par Tarik HOUARI, président de l'association, assisté de Christian OMNES, vice-président et Olivier CHAPPUIS, trésorier.

La séance débute à 16h15.

Le président a d'abord rappelé l'ordre du jour :

- Ø Rapport d'activités.
- Ø Rapport financier.
- Ø Proposition de modification du règlement intérieur de l'APACIB.
- Ø Election du conseil d'administration.
- Ø Projets.

*1. * *Rapport d'activites.*

1.1. _Voyages_

Tarik rappelle d'abord les voyages organisés au cours de l'an 2000.

- ü EuroDisney en février (organisation : Météo) : 25 personnes.
- ü EuroDisney (organisation : APACIB) : 51 personnes. (25 et 26 avril)
- ü Mont-Saint-Michel.
- ü Sortie en rade de Brest sur la vedette AZENOR. Cette sortie remplaçait une sortie à Ouessant. (16 septembre)
- ü Une sortie au Labyrinthus en Val de Loire prévue en août a été annulée pour 2 raisons : le financement du BIL n'était possible qu'à hauteur de 25% d'où un coût supérieur, et le nombre d'adhérents inscrits était trop faible 3 semaines avant la date prévue (une dizaine seulement).

1.2. _Tournoi de Volley : National Fun Volley Cup._

Le tournoi s'est déroulé à Brest du 9 au 11 juin et regroupait des participants venus de différents horizons : Reims, Paris (Athis et ADP), DGAC Issy les Moulineaux, Toulouse (STNA). Le temps était de la partie, l'expérience s'est avérée positive et sera renouvelée. A cette occasion, la section volley avait reçu une subvention exceptionnelle qui n'a d'ailleurs pas été totalement utilisée.

1.3. _Projet de cafétéria._

L'APACIB avait un projet de mise en place d'une cafétéria, qui n'avait pas suscité l'opposition du nouveau chef de centre. Ce projet aurait nécessité la création d'un emploi. La personne employée, outre les activités liées à la cafétéria, aurait pu se charger de certaines tâches, type billetterie, pour le compte de l'association.

Des formulaires ont été distribués à tous les personnels afin de recueillir les différents avis. Une centaine de réponses a été rendue. Une seconde campagne a été lancée après l'été, qui n'a suscité qu'une quarantaine de réponses supplémentaires. Le nombre de réponses ayant été jugé insuffisant au regard du nombre d'adhérents, le projet a été abandonné.

1.4. _Longue maladie d'un adhérent_

L'association a été sollicitée en cours d'année par une équipe dans le cadre de la clause de secours / solidarité. Une somme de 5 000 F a été versée à l'adhérent. Tarik déclare à cette occasion que l'association avait réfléchi à la possibilité d'une assurance pour ce type de cas. Les syndicats réfléchissent également sur la situation. Par ailleurs la nouvelle donne en matière de protocole existe sur ces situations.

/Gladys Surmely intervient sur ce cas en demandant si l'assistante sociale est intervenue : la réponse est oui./

_1.5. Divers _

ü Squash : l'activité qui avait débuté par la mise en place d'un système de billetterie, va se formaliser par la création en 2001 d'une section.

ü L'année 2000 a vu par ailleurs la mise en place des sections canoë et vélo (ACTAC APACIB), et la transformation des activités de billetterie spectacles et de billetterie cinéma en une section appelée cinéma/spectacles. Les autres activités billetteries seront traitées hors section.

ü La section ski, après une période de léthargie, s'est réactivée sous l'impulsion de jeunes adhérents. Elle prévoyait entre autres choses l'organisation de séjours au ski d'une semaine. Il se trouve que les règles d'attribution de subvention ne permettent plus que ce type d'activité soit subventionnée par le BIL par conséquent ces voyages semblent compromis. La section a participé en ce début d'année au GFL (Golden Flight Level) en Croatie.

ü L'APACIB est maintenant propriétaire de toutes les distributeurs sur le site du CRNA. 7 machines, jusque-là propriété de l'administration, ont été rachetées pour un montant de 36 000 F.

*2. * Rapport financier.*

Olivier CHAPPUIS rappelle tout d'abord qu'il n'a pris ses fonctions que depuis un an et que la succession de Sylvie RENOUF ne s'est pas faite du jour au lendemain.

Olivier présente et commente, avec Tarik, ce qu'il appelle les comptes de l'APACIB " principal " par opposition aux comptes des sections. (cf. annexe).

ü L'arbre de Noël présente un bilan excédentaire : ceci est dû à une erreur comptable (momentanée) du fournisseur de jouets. Tarik précise ensuite que, bien entendu, cette situation est exceptionnelle et que l'APACIB n'a pas vocation à faire des bénéfices à cette occasion.

ü Le repas de fin d'année : il a rassemblé 80 personnes au mois de septembre à Dirinon. Le repas est désormais le " repas de fin d'année " et a été dissocié de l'arbre de Noël afin pensait-on d'inciter une nouvelle population à venir y participer. Ce choix a suscité de nombreux commentaires, principalement de personnes regrettant qu'il n'y ait plus de repas après l'Arbre de Noël. L'expérience sera néanmoins renouvelée en 2001 et des enseignements seront tirés ensuite.

ü Billetteries : activité importante due à de nombreux événements : entre autres Brest 2000, Océanopolis (168 cartes pour 519 personnes), Bons DIALOGUE (+30%).

ü Cinéma / spectacles : en 2001 ces résultats apparaîtront dans le compte " section cinéma / spectacles ".

ü Cotisations : légère baisse. 2 raisons sont avancées pour tenter

d'expliquer cette faible érosion des effectifs : les pilotes étaient obligés d'adhérer à l'APACIB en raison des problèmes de remboursement des heures de vol. Ce problème étant réglé quelques pilotes ont pu quitter l'association. Par ailleurs l'Arbre de Noël s'adresse désormais aux enfants de tous les agents de l'aviation Civile et pas seulement aux adhérents : là encore quelques adhérents ont peut-être décidé de ne pas renouveler leur adhésion.

ü Garantie obsèques : 84 personnes ont adhéré.

ü Distributeurs : légère baisse des recettes liée à l'achat des 7 appareils.

ü Divers : cette rubrique recouvre les cadeaux offerts lors de mutation, départ en retraite, les fleurs lors d'obsèques, les aides des solidarité, un jeu " TABOO " pour le labo d'anglais, le repas du C.A.

ü Nettoyeur Kärcher : beaucoup de frais : flexible percé et changement de la lance.

ü Subventions : explications : la rubrique " dépenses " couvre l'argent donné par l'APACIB " principal " aux sections, la rubrique " produit " les subventions reçues par l'APACIB.

ü Barnums : activité soutenue.

ü Vidéo : au titre des dépenses, achat d'un appareil photo numérique.

Résultat des sections :

ü Photo : moins d'activité. La section a moins " développé ". Elle a acheté un scanner à négatifs de bonne qualité dont la location marche très bien.

ü Œnologie : à l'origine 2 équipes ont mis en place cette activité qui s'est ensuite structurée en section.

ü Volley : Les dépenses liées au National Volley Cup ont été moindres que prévu. L'argent non utilisé sera utilisé cette année.

ü Golf : activité normale. Journée d'initiation au mois de septembre couronnée de succès.

ü BRAC : Activité normale. Le responsable et le trésorier ont changé.

ü Musique : moins d'activité (grossesse de la chanteuse), mais participation au National Volley Cup. Gros concert prévu à Toulouse en 2002.

ü Vélo : 8 000 F demandés, 4 000 F utilisés pour l'achat de matériel. Ca roule ...

Rapport du commissaire aux comptes.

Jean-Pierre BERNARD intervient pour présenter son rapport. Il explique qu'il a procédé à une étude assez sommaire, et rappelle que c'est une procédure qui est utilisée pour la première fois au sein de l'association.

Selon lui, il faut rechercher une certaine homogénéité des méthodes au sein de chaque section : à ce jour il reste du travail sur ce plan. Le système utilisé actuellement est facilement compréhensible par un non spécialiste.

Il relève ensuite qu'une gestion dynamique est assez difficile : à un moment donné il est difficile, dans l'état actuel, de connaître l'état précis des finances de l'association. Il s'interroge sur la pertinence de l'utilisation du logiciel MONEY. Cet outil, suffisant dans un cadre domestique, montre ses limites dans un cadre associatif. Peut-être

faudra-t-il s'interroger sur un changement en la matière ...

Le budget reste raisonnable, mais approche le million de francs. Il suggère au conseil d'administration de réfléchir à faire appel à un cabinet comptable dans le futur.

Faisant état de son départ au cours d'année, il faut donc songer à son remplacement, et suggère la présence de deux commissaires aux comptes. Un appel à candidature(s) est fait.

Quitus est finalement donné au trésorier.

/Gladys SURMELY intervient pour demander si l'administration, par le biais d'ARAMIS, peut fournir des informations sur la législation en matière d'associations. Tarik répond que lui-même et Olivier ont participé à deux stages sur la gestion de trésorerie et que de la documentation leur a été transmis par Jean-Pierre BERNARD./

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

*3. * *election du conseil d'administration.*

Actuellement 19 personnes font partie du C.A. Les statuts ne fixent pas de limite.

2 membres sont sortants : Pierre BOULIC et Tarik HOUARI.

Jacques AMIOT et Loïc PENFRAT ont démissionné. Hervé ROIGNANT, qui avait été invité à sa demande tout au long de l'année aux CA, ne désire pas se présenter

Tarik, qui se représente, est élu.

Candidatures de Thierry POSTEC (IESSA-CRNA), Marthe LE MOAN (DAC), Jean-François GARO (IESSA-CRNA), de Gwenael ROCHER (ICAN-CRNA) et Loïc LE QUINTREC (ICNA-CRNA).

Ces postulants sont élus.

*4. * *MODIFICATION du règlement intérieur (propositions)*

Le règlement actuel est composé de trois articles d'ordre général.

Le président propose d'y adjoindre 8 articles.

**Proposition de donner à des personnes extérieures le droit de participer à l'activité d'une section. Cet article est surtout destiné aux sections sportives qui fonctionnent déjà avec des gens de l'extérieur.

/Hervé ROIGNANT évoque la légalité de cet article./Il lui est répondu que les statuts de l'APACIB prévoient déjà de faire participer une personne n'étant pas membre de l'Aviation civile, /à titre exceptionnel/, aux activités de l'association.

/Isabelle MESNAGE suggère d'introduire la notion de membre associé./Ceci nécessiterait une modification des statuts donc réunion d'une AG extraordinaire, donc pas simple...

/D'autres personnes interviennent en pointant le risque de voir une personne faisant partie d'une section demander à participer à toutes les activités de l'APACIB./Tout le monde s'accorde sur une réécriture de l'article proposé : une personne extérieure pourra faire partie d'une section, *à l'exclusion de toute autre activité.*

*,***] le second article propose d'intégrer parmi les ayants-droit des "invités" afin de formaliser les choses sur le plan de l'attribution de billet, de place pour des voyages ou des sorties, sachant qu'au final l'objectif n'est pas de un flicage des adhérents. Moyennant une

modification de la phrase, l'article est adopté.

*f***transmission de la liste des adhérents de l'APACIB aux autres associations du CLAS.

*,***Actions de secours : l'article vise à donner au CA le pouvoir de décision en la matière.

*.***Allocation d'une somme pour mutation, départ en retraite, gerbe de fleurs en cas de décès d'un proche : décision à la charge du bureau.

*+***Un responsable de section devient responsable de la vérification du paiement de la cotisation à la section et à l'association.

*‡***Une section doit fournir un rapport d'activité et un budget prévisionnel pour l'année civile.**

*^***Chaque section doit présenter les noms des responsables de section qui seront les interlocuteurs auprès du C.A.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

*5. * *Projets.*

5.1. _Sorties_.

ü FUTUROSCOPE : 40 personnes 31 mars et 1^{er} avril

ü Jersey et Sark : 30 personnes à la mi-mai.

ü Touraine : Cave, château et Labyrinthus : 40 personnes 30 juin / 1^{er} juillet.

ü Parc ASTERIX : 50 personnes les 6 et 7 octobre (en train).

5.2. _Création d'une section planche à voile_. Jean-François GARO va s'en charger. L'achat d'une planche, qui sera proposée à la location, est envisagé.

5.3. _Section pilotes_ : le retour ! La section souhaite organiser des sorties à plusieurs avions et compte investir dans l'achat de 8 casques qui seront disponibles à l'aéro-club.

5.4. _Matériel vidéo_ L'achat d'un ensemble caméra vidéo numérique / iMAC (ou iBOOK) est envisagé. Une demande dans le cadre des crédits d'investissements a essuyé un refus en ce qui concerne l'ordinateur car sur les crédits d'investissement il est impossible de subventionner de l'informatique.

*6. * *questions diverses*

6.1. Demande de la BGTA (Brigade de Gendarmerie du Transport Aérien) implantée à Guipavas à faire partie de l'APACIB. La brigade compte 9 personnes. Ces personnels ont un statut particulier : ils travaillent pour l'Aviation Civile mais dépendent du ministère de la Défense. Certains s'inquiètent, en cas d'acceptation, du risque de voir les militaires demander la même chose. Le risque est faible car le cas est particulier : certes ces gendarmes dépendent du ministère de la Défense mais sont mis à disposition de l'Aviation Civile. On ne peut en dire autant des militaires. Par ailleurs les équipements et les locaux de la BGTA sont financés par l'Aviation Civile. La proposition est proposée à l'Assemblée générale qui l'adopte à la majorité.

6.2. Tarik fait état d'une proposition de Jean-Michel MARZIOU, ancien contrôleur brestois maintenant dans les îles, concernant des régates aux Saintes en juin.

6.3. Un appel à candidature est lancé pour l'amélioration de la

AG010201.txt

communication de l'association : ceux qui ont des idées sur la question peuvent se faire connaître.

6.4. Martial GAUTHIER, retraité du radar, fait état des difficultés qu'il éprouve au poste de garde à chaque fois qu'il se présente à l'entrée du centre. Il déclare avoir pris contact avec Christian PUSEY, chef du service administratif, à ce sujet. Ce dernier lui a indiqué la possibilité de délivrance d'une carte d'accès sous réserve que l'APACIB fasse la démarche. Tarik promet de s'en occuper.

6.5. Distributeurs : des frais sont à envisager pour les monnayeurs de chaque machine dans le cadre du passage à l'Euro en 2002. Il faut compter 6 000 F par machine.

La réunion du conseil d'administration chargée d'élire le nouveau bureau est fixée au 2 février à 14h00.

La séance est levée à 18h10.